

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Direction Energie Connaissances
Département Energie Développement Durable
Division Développement Durable et Partenariats

Toulouse, le 1^{er} septembre 2016

Appel à manifestation d'intérêt régional
« Accompagnement de collectivités pour réaliser l'évaluation stratégique de projets territoriaux de DD et l'élaboration d'un outil de facilitation »

I - Contexte

La DREAL assure une mission d'accompagnement et d'encouragement auprès des collectivités territoriales pour intégrer le développement durable dans leurs organisations et politiques publiques au travers des projets territoriaux de développement durable (Agenda 21, Plan Climat Air Énergie Territorial, Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte...).

Cette mission se traduit par :

- une animation régionale (réunions techniques de chargés de mission et d'élus, séminaires thématiques...)
- un appui méthodologique et technique aux porteurs de projet, ou référents départementaux quand ils existent
- la production de nouveaux outils méthodologiques, s'appuyant sur l'expérience des collectivités et leur collaboration étroite
- l'identification et la valorisation des démarches, la capitalisation des expérimentations locales.

L'évaluation des projets territoriaux de développement durable constitue une étape clé importante, garante de la qualité des projets et de leur amélioration continue.

C'est la raison pour laquelle, plusieurs acteurs ont mis à disposition des collectivités territoriales des outils d'aide à l'évaluation :

- le référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux de DD (décembre 2011 – Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer)
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html>
- Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable (avril 2016 – Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer)
- Pour faciliter l'appropriation du référentiel national d'évaluation, la DREAL Bretagne a mis à disposition des collectivités une boîte à ressources constituée d'éléments théoriques, d'outils pédagogiques et d'argumentaires pour mobiliser les élus et les services des collectivités
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-de-l-agenda-21-local-quelle-aventure-a2682.html>
- des fiches pratiques construites en collaboration étroite avec les collectivités de la région Midi-Pyrénées (Plateforme Territoires Durables – 2011)
<http://www.territoires-durables.fr/6-fiches-pratiques>

Or, malgré la mise à disposition de ces ressources, force est de constater que l'évaluation reste la grande absente dans un très grand nombre de démarches. Les blocages pour réaliser une évaluation sont souvent liés à des réticences internes et à des difficultés à s'approprier le dispositif même d'évaluation, à trouver et choisir les indicateurs appropriés,...

Par ailleurs, la participation des acteurs du territoire constitue un deuxième facteur clé de réussite des projets territoriaux de développement durable. La DREAL a investi spécifiquement ce domaine, notamment pour relancer les dynamiques participatives tout au long de la vie d'un projet territorial de DD, et pas seulement lors de la mise en place du projet, comme cela est souvent le cas :

- des journées de formation aux techniques participatives ont été réalisées avec les partenaires de la Plateforme Territoires durables (2013)
<http://www.territoires-durables.fr/concertation-et-participation-dans-les-projets-territoriaux>

- un déploiement de la méthode SPIRAL est en cours (formation des chargés de mission des collectivités territoriales, accompagnement de collectivités)
<http://www.territoires-durables.fr/le-compte-rendu-des-formations-spiral-des-11-12-juin-2015-est-paru>

Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de proposer à des territoires volontaires de réaliser l'évaluation stratégique et participative de leur projet territorial de développement durable en bénéficiant d'un accompagnement adapté, réalisé par un bureau d'études.

Outre la réalisation de démarches d'évaluation, les objectifs liés à ce projet sont les suivants :

- identifier les freins et les difficultés liées à l'évaluation stratégique et participative des projets territoriaux de développement durable et proposer des modalités d'actions ou des outils permettant d'y remédier ;
- capitaliser les expériences menées tout au long de la démarche d'évaluation afin de pouvoir les dupliquer dans le cadre de sensibilisation des élus et des techniciens des collectivités territoriales ou dans le cadre d'accompagnement des collectivités par la DREAL ou les référents départementaux en DDT ou en conseil départemental suivant les départements.

Nature de l'accompagnement

Un prestataire choisi par la DREAL interviendra dans les collectivités territoriales sélectionnées et les accompagnera dans la réalisation de l'évaluation stratégique et participative de leur projet territorial de développement durable. Cet accompagnement, d'une durée de 6 mois, se déroulera entre décembre 2016 et mai 2017.

Cette phase d'accompagnement sera suivie par la production d'un document de capitalisation de l'ensemble des démarches d'accompagnement des collectivités retenues, d'actions de valorisation/communication et d'une formation des chargés de mission développement durable. L'ensemble de ces prestations sera réalisée, entre juin et septembre 2017, par le prestataire en charge de l'accompagnement des collectivités.

Tout au long de la démarche, les collectivités sélectionnées participeront à un comité technique piloté par la DREAL, et constitué également du prestataire et de quelques référents départementaux. Ce comité technique se réunira à 3 reprises, entre novembre 2016 et septembre 2017. Il donnera un avis sur les grandes étapes de la mission, et permettra de partager l'expérience vécue entre collectivités accompagnées.

Un premier comité technique se tiendra dès lors que le prestataire aura rencontré les collectivités sélectionnées afin d'échanger sur le contexte et de décider de la méthodologie à adopter.

Le prestataire débutera alors son accompagnement au sein de chacune des collectivités sélectionnées. Un deuxième comité technique sera programmé 3 à 4 mois plus tard pour faire un point d'étapes et échanger sur la démarche engagée dans chaque collectivité.

Un dernier comité technique se tiendra à la fin des prestations d'accompagnement afin de valider les supports et outils de valorisation et de capitalisation.

Dossier de candidature

Structures éligibles

L'appel à candidature est destiné aux communautés de communes et aux communes engagées dans un projet territorial de développement durable (Agenda 21, écoquartier, Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte...), disposant ou non d'un chargé de mission dédié à la démarche et dont le plan d'actions est en cours de mise en œuvre.

Détail du dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé :

- d'une note de motivation faisant apparaître :
 - la préoccupation du territoire sur ce sujet et sa volonté de s'inscrire dans une telle démarche ;
 - la démarche de développement durable engagée, sa nature, son degré d'avancement, ses objectifs principaux ;
 - les difficultés éventuelles rencontrées ou pressenties pour s'engager dans une démarche d'évaluation stratégique et participative ;
 - les moyens humains que la collectivité souhaite mobiliser tout au long de l'accompagnement ainsi que pour la participation aux comités techniques.

- d'un document d'engagement ou d'une délibération en conseil municipal ou communautaire (voir ci-dessous en page 4)

Critères de sélection

Après réception des dossiers, un comité constitué de la DREAL, du prestataire et de référents départementaux analysera les candidatures en vue de leur sélection.

La sélection des territoires s'appuiera sur :

- la motivation des candidats à s'engager dans une démarche d'évaluation stratégique et participative ;
- la mobilisation de moyens humains.

Le nombre de collectivités retenues dépendra notamment de la capacité financière de la DREAL et du nombre de territoires que le prestataire sera en mesure d'accompagner de façon concomitante.

Tous les territoires seront informés du choix final qui interviendra dans la deuxième quinzaine d'octobre 2016.

Dépôt du dossier :

Le dossier devra être adressé à la DREAL en version électronique à :

renee.faraut@developpement-durable.gouv.fr

Renseignements auprès de Renée Faraut, chargée de mission des Projets Territoriaux de Développement Durable à la DREAL : 05 61 58 65 99

La date limite de dépôt est fixée au **1^{er} octobre 2016**.

Un méil sera envoyé pour confirmer la réception du dossier.

« Accompagnement de collectivités pour réaliser l'évaluation stratégique de projets territoriaux de DD et l'élaboration d'un outil de facilitation »

DOCUMENT D'ENGAGEMENT

Contexte

Objectifs de l'appel à candidature

Cet appel à candidature a pour objectif de proposer à des territoires volontaires de réaliser l'évaluation stratégique de leur projet territorial de développement durable en bénéficiant de l'accompagnement par un bureau d'études.

Outre la réalisation de démarches d'évaluation, les objectifs liés à ce projet sont les suivants :

- identifier les freins et les difficultés liées à l'évaluation stratégique et participative des projets territoriaux de développement durable et proposer des modalités d'actions ou des outils permettant d'y remédier ;
- capitaliser les expériences menées tout au long de la démarche d'évaluation afin de pouvoir les dupliquer dans le cadre de sensibilisation des élus et des techniciens des collectivités territoriales ou dans le cadre d'accompagnement des collectivités par la DREAL ou les référents départementaux en DDT ou en conseil départemental suivant les départements.

Nature de l'accompagnement

Un prestataire choisi par la DREAL interviendra dans les collectivités territoriales sélectionnées et les accompagnera dans la réalisation de l'évaluation stratégique de leur projet territorial de développement durable.

Parallèlement, les collectivités sélectionnées participeront à un comité technique constitué de la DREAL, du prestataire et de quelques référents départementaux. Ce comité technique se réunira à 3 reprises à environ trois à quatre mois d'intervalle.

ENGAGEMENT

Considérant que :

- la commune (ou la collectivité) de a inscrit l'avenir de son territoire dans une dynamique de développement durable dans le cadre de son projet (Agenda 21...),
- l'évaluation stratégique et participative est une étape incontournable du projet territorial de développement durable,

les représentants de la commune (ou la collectivité) de souhaitent participer à la démarche décrite ci-dessus.

Dans cette perspective, la collectivité s'engage à :

- **désigner un correspondant** au sein de la collectivité, en charge du pilotage de l'action ;
- **participer à l'intégralité de la démarche** : réalisation de l'évaluation stratégique et participative du projet territorial de DD en suivant les préconisations du prestataire, participation à 3 réunions collectives, partage d'informations et échanges avec les autres territoires engagés dans la démarche;
- **renseigner une fiche d'évaluation** à l'issue de la démarche.

signature représentant du
territoire (maire ou Président)